

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

Inscriptions : bulletin valant bon de commande à envoyer daté et signé, portant le cachet de la société, par mail : contact@cforpro.com, par fax au 01.79.73.89.51, ou par courrier à l'adresse postale : CFORPRO, 221 Boulevard Davout . 75020 PARIS.

ENTREPRISE

Raison sociale N° SIRET

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Responsable de la formation Tél

ORGANISME COLLECTEUR DES FONDS DE FORMATION

Prise en charge OPCO OUI NON Si oui, merci de nous transmettre l'accord de prise en charge OPCO avant le début de la session

Nom OPCO Téléphone

Adresse N° Adhérent OPCO
(Si facturation OPCO)

FACTURATION

Etablissement à facturer

Responsable facturation (Nom-Prénom -Tél)

REGLEMENT (à réception de facture)

Mode de règlement : Chèque Virement Règlement effectué par un OPCO

STAGE

Noms des participants	Prénoms	Email	Dates	Intitulé de la formation	Prix H.T	Prix T.T.C
TOTAL						

Convention de formation.

▶ Je désire recevoir une convention de formation : OUI NON

La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de vente CFORPRO en deuxième page de ce document.
L'inscription est effective dès réception de ce bulletin rempli et signé.

CACHET

DATE SIGNATURE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CFORPRO

COMMANDE

Toute commande de formation inter entreprises (ou à distance) suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué. Toute commande de formation intra entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Une convention de formation est adressée au client. Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

REGLEMENT

En cas de règlement par un OPCO, le client autorise CFORPRO à percevoir directement de l'OPCO le paiement des heures de formation objet de la convention concernée, dans la limite du montant accordé par l'organisme. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois, en cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, CFORPRO se réserve le droit de refacturer au client le coût de la formation.

CONVOICATIONS

Les convocations sont adressées au client 10 jours avant le début du stage. CFORPRO ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La TVA en vigueur est appliquée. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à CFORPRO avant le début de la prestation.

Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à CFORPRO. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
 - par virement bancaire (en indiquant le numéro de(s) facture(s).)
- COMPTE CFORPRO HSBC FR BBC
IBAN : FR76 3005 6000 9700 8690 603

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par CFORPRO au Client.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Les dates de formation en présentiel (ou distanciel) sont fixées d'un commun accord entre CFORPRO et le client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- annulation ou report communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- annulation ou report communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- annulation ou report communiqué moins de 15 jours ouvrés et plus de 7 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- annulation ou report communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- tout stage commencé et annulé est dû en intégralité.

CFORPRO se réserve la possibilité de reporter tout stage inter-entreprises en cas de manque de participants, d'absence du formateur, de problème technique et cas de force majeure. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

MODALITES PRESTATION COMMANDE

La proposition et les prix indiqués par CFORPRO sont valables trois mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par CFORPRO d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et du devis impliquent la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

INSTALLATIONS SUR SITE

Dans le cas d'une formation sur site (intra), et à défaut de convention particulière, CFORPRO n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit Français. En cas de litige survenant entre le client et CFORPRO l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de PARIS.

CACHET

DATE

SIGNATURE

CFORPRO est un organisme de formation enregistré sous le N° 11 75 42 767 75 auprès de la direction du travail de Paris Ile de France

